



**Rapport annuel  
du conseil d'établissement  
2019-2020**

**École Des Grands-Chemins**

# Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement Des Grands-Chemins

## ENCADREMENT LÉGAL

### **LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE (LIP)**

#### **Article 82**

Le conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie à la commission scolaire.

#### **Articles 96.13 et 110.10**

Le directeur de l'école (du centre) assiste le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs.

### **LOI VISANT À PRÉCISER LA PORTÉE DU DROIT À LA GRATUITÉ SCOLAIRE ET À PERMETTRE L'ENCADREMENT DE CERTAINES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES POUVANT ÊTRE EXIGÉES ET RÈGLEMENT RELATIF À LA GRATUITÉ DU MATÉRIEL DIDACTIQUE ET À CERTAINES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES POUVANT ÊTRE EXIGÉES.**

De nouvelles dispositions législatives et réglementaires relatives à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être facturées sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Elles visent tous les établissements d'éducation préscolaire, d'enseignement primaire, d'enseignement secondaire et de formation professionnelle.

En vertu de ces nouvelles dispositions législatives et réglementaires, plus particulièrement **l'article 212.2** de la LIP, les écoles et les centres de formation professionnelle doivent respecter les conditions applicables aux contributions financières exigées et s'abstiennent, en toute circonstance, de demander le paiement de frais contraires à la LIP, dont des frais de nature administrative. Dans ce contexte, la CSSMI a choisi d'intégrer de nouvelles annexes (annexes 1 à 9) au Rapport annuel 2019-2020 des conseils d'établissement lui permettant de veiller à ses obligations en recensant les orientations prises par les conseils d'établissement relativement aux différents frais facturés aux parents et aux usagers.

De plus, en vertu de **l'article 8** du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées*, le CÉ doit informer la Commission scolaire de toute contribution financière approuvée.

# Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement Des Grands-Chemins

## TABLE DES MATIÈRES

1. Présentation du rapport annuel
2. Composition du conseil d'établissement
3. Nombre et dates des réunions au cours de l'année
4. Bilan des activités prévues par la *Loi sur l'instruction publique*
5. Avis et consultations
6. Annexe 1 – Écoles primaires: Fonctions et pouvoirs du CÉ reliés aux frais facturés aux parents
7. Annexe 2 – Écoles primaires: Reddition de comptes de la direction

# **Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement Des Grands-Chemins**

## 1. Présentation du rapport annuel

Cette année scolaire aura été teintée par la pandémie mondiale du coronavirus. En effet, l'école aura été fermée du 13 mars jusqu'au 19 juin. L'équipe de l'école Des Grands-Chemins a travaillé fort pour continuer d'offrir un encadrement et un support aux élèves et ce, même à distance.

Le présent rapport, est un résumé des principales décisions prises ou entérinées par le conseil d'établissement.

Pour un regard plus en profondeur, l'ensemble des procès-verbaux se retrouvent sur le site internet de l'école.

Les membres du conseil d'établissement vous souhaitent un bel été !

---

## **Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement Des Grands-Chemins**

### **2. Composition du conseil d'établissement**

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
Marie-Pierre Paquin	Présidente, membre parent
Edith Torres	Vice-présidente, membre parent
Ode Fortier-Bourgoin	Représentante du comité de parents, membre parent
Émilie Dufresne-Lemieux	Représentante du comité de parents, membre parent
Annie-Ève Frigon	Membre parent
Sophie Parent	Membre parent
Martine Courchesne	Enseignante
Véronique Dupras-McSween	Éducatrice spécialisée
Julie-Anne Gagnon	Enseignante, spécialiste en musique
Nathalie Léonard	Enseignante
Roxane Verville	Professionnelle, orthophoniste
Janie Dugal	Directrice

### **3. Nombre et dates des réunions au cours de l'année**

Étant donné l'année scolaire écourtée, moins de séances ont eu lieu cette année. Il y a donc eu 2 séances en présentiel, séances virtuelles et une consultation par courriel. Voici les dates auxquelles des séances ont eu lieu :

16 octobre 2019

14 janvier 2020

Mars (annulé cause COVID)

14 avril (consultation par courriel entérinée lors de la séance du 2 juin)

2 juin via TEAMS

16 juin via TEAMS

## **Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement Des Grands-Chemins**

### **4. Bilan des activités prévues par la *Loi sur l'instruction publique***

**Orientations prises par le conseil d'établissement (ex. : adoption, approbation, réalisation, évaluation, modification, actualisation, diffusion ou autres actions)**

#### **FONCTIONS ET POUVOIRS GÉNÉRAUX (LIP, art. 74 à 83.1, 109 et 109.1)**

- Concernant le projet éducatif.

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Suivi du projet éducatif		Un suivi des cibles du projet éducatif est fait lors de la séance du 14 janvier 2020.

#### **FONCTIONS ET POUVOIRS GÉNÉRAUX (LIP, art. 74 à 83.1, 109 et 109.1)**

- Concernant le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Plan de lutte contre l'intimidation et la violence (Formulaire B)	CE 19-20/006	
Plan de lutte contre l'intimidation et la violence (Formulaire A)	CE 19-20/029	

- Concernant les règles de conduite et les mesures de sécurité.

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Code de vie	CE 19-20/019	

---

## **Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement Des Grands-Chemins**

### **FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS (LIP, art. 84 à 89.1, 96.13, 96.15 et 110.2)**

- Concernant les services éducatifs offerts (exemple : modalités d'application du régime pédagogique : temps alloué à chaque matière).

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Sorties éducatives	CE 19-20/004	Tout est approuvé
Grille-matière	CE 19-20/018	Grille matière approuvée
Sorties éducatives (ajout)	CE 19-20/012	

- Concernant les programmes d'études locaux (programmes pédagogiques particuliers).

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Planification des contenus en sexualité	CE 19-20/011	

## Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement Des Grands-Chemins

### FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX ACTIVITÉS EXTRA SCOLAIRES (LIP, art. 90 à 92, 110.3 et 256)

- Concernant les activités extra scolaires
  - Organisation de services éducatifs autres que ceux qui sont prévus au régime pédagogique (exemples : services d'enseignement en dehors des périodes d'enseignement, services à des fins sociales, culturelles et sportives).
    - Conclusion de contrat pour la fourniture de biens ou de services avec une personne ou un organisme
    - Obtention d'une contribution financière des utilisateurs
    - Permission que d'autres personnes ou organismes organisent les services extra scolaires

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Sorties éducatives (cross-country)	CE 19-20/004	Une contribution de 35\$ est approuvée par le CÉ

- Concernant la surveillance le midi et le service de garde (cadre d'organisation du service de garde en milieu scolaire et cadre de référence des services aux dineurs)

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Cadre SDG	CE 19-20/025	
Cadre dineurs	CE 19-20/026	

## Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement Des Grands-Chemins

### FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES (LIP, art. 93 à 95)

- Concernant les campagnes de financement, dons, legs, subventions ou autres contributions (financières ou autres) provenant de toutes sources, dont les fondations.

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Campagnes de financement	CE 19-20 /005	Les campagnes en lien avec le voyage à Ottawa sont présentées et approuvées.
Fonds spéciaux Ottawa	CE 19-20/021	Il est entendu que les sommes dans les faonds spéciaux provenant des campagnes de financement sont gelées pour 19-20 et seront utilisées en 20-21 pour les groupes concernés.
Vente partage	CE 19-20/013	Une vente faite par le sdg dont les sommes amassées iront au centre Le Relais.

- Concernant le budget annuel de l'établissement.

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Règles budgétaires	CE 19-20/ 010	Le CÉ atteste des sommes reçues par les différentes mesures.
Budget initial	CE 19-20/ 020	Le budget initial est adopté ainsi que les règles de transférabilité
Semaine des enseignants	CE 19-20/014	Le CE souhaite utiliser un montant pour manifester sa reconnaissance aux enseignants. Un dessert spécial est offert.

## **Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement Des Grands-Chemins**

### **5. Avis et consultations**

- a) Consultations réalisées à la demande du conseil d'établissement auprès des parents, des élèves et de partenaires de l'établissement.
- b) Avis donné par le conseil d'établissement sur des consultations menées par la Commission scolaire.

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Calendrier scolaire		Consultation tenue le 16 octobre 2019
Cadre d'organisation scolaire		Consultation tenue le 16 octobre 2019
Politique relative à l'admission		Consultation tenue le 16 octobre 2019
Critères de sélection d'une direction d'école		Consultation tenue le 2 juin 2020
Nom du nouveau centre de services		Consultation tenue le 2 juin 2020

**FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX FRAIS FACTURÉS AUX PARENTS (LIP, art. 3, 7, 77.1 et 75.0.1)**

- Concernant les principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe et du matériel d'usage personnel.

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Encadrements des frais exigés aux parents	CE 19-20/027	

- Concernant le coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe.\*

Titre	No. de résolution	Contribution financière par niveau (\$)
Liste des effets scolaires	CE 18-19/034	Les frais de 19-20 avaient été approuvés en 18-19.
Effets scolaires et effets généraux	CE 19-20/028	

- Concernant la liste du matériel d'usage personnel (crayons, papiers et autres objets de même nature).\*

Titre	No. de résolution	Contribution financière par niveau (\$)
Effets scolaires	CE 19-20/028	

**ÉCOLES PRIMAIRES**

**FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX FRAIS FACTURÉS AUX PARENTS (LIP, art.3, 7, 77.1 et 75.0.1)**

- Concernant les frais pour des activités et des sorties scolaires incluant les voyages.\*

Titre	No. de résolution	Contribution financière par niveau (\$)
Sorties éducatives	CE 19-20/004	Préscolaire : 54,33\$  1 <sup>er</sup> cycle 981, 982, 983, 985 : 12,85\$  2 <sup>e</sup> cycle : 5,50\$  5 <sup>e</sup> année : 365\$  984 : 355\$

- Concernant les frais pour la surveillance le midi.

Titre	No. de résolution	Contribution financière globale
Cadre dineurs	CE 19-20/025	1 <sup>er</sup> enfant 200\$  2 <sup>e</sup> enfant 190\$  3 <sup>e</sup> enfant gratuit si 390\$ par famille atteint  Occasionnels : 2,50 \$

# MODÈLE DE PRINCIPES D'ENCADREMENT DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES POUVANT ÊTRE FACTURÉES AUX PARENTS

## REDDITION DE COMPTES POUR LES DIRECTIONS D'ÉCOLES PRIMAIRES (ANNEXE 2) (FRAIS FACTURÉS AUX PARENTS)

Identification de l'établissement : École Des Grands-Chemins

Direction d'école : Janie Dugal

Période : Année scolaire 2019-2020

1. Je me suis assuré(e) que **tout le matériel scolaire** (les fournitures scolaires, le matériel d'organisation personnelle, les articles relevant de la tenue vestimentaire ainsi que les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe) demandé aux parents, se retrouve sur les listes proposées par les enseignants à partir du catalogue CSSMI et approuvées par le conseil d'établissement (CÉ).
2. Je me suis assuré(e) que **tous les coûts** des cahiers d'exercices demandés aux parents ont été approuvés par le CÉ.
3. Je me suis assuré(e) que **toutes les contributions** financières facturées aux parents, et ce, peu importe le montant (pour des services dispensés dans le cadre d'un projet pédagogique particulier, pour des activités et sorties scolaires, pour du matériel et pour la surveillance du dîner) ont été approuvées par le CÉ.
4. Je me suis assuré(e) que **toutes les contributions financières** facturées aux parents ne dépassent pas le coût réel engagé par l'école et qu'elles ne servent pas à couvrir des coûts ou des dépenses déjà financés autrement selon les règles budgétaires.
5. Je me suis assuré(e) d'appliquer les mesures visant à **favoriser l'accès de chaque élève** à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est demandée ou facturée aux parents.
6. Je me suis assuré(e) que **tous les enseignants connaissent et respectent** les trois encadrements concernant les frais facturés aux usagers : la *Loi sur l'instruction publique*, le *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* et la *Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents* (FGJ-08).

Par conséquent, je, soussigné(e) **déclare que mon établissement s'est conformé** à la *Loi sur l'instruction publique*, au *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* et à la *Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents* (FGJ-08).

\_\_\_\_\_

Date Signature de la direction d'école

Je, soussigné(e) **déclare que mon établissement ne s'est pas conformé** à la *Loi sur l'instruction publique*, au *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à la Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents* (FGJ-08) pour l'un ou les éléments listés ci-dessous :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

(Au besoin, joindre un document en annexe)

\_\_\_\_\_

Date Signature de la direction d'école